



Le journal d'information du Syndicat mixte d'Enlèvement et de Traitement des RESidus Ménagers

N° 15 - Novembre 2007

la lettre du sietrem

Edito



Gestion des déchets, une avancée de plus

Dans le cadre de sa mission de service public auprès des usagers, le SIETREM continue jour après jour à améliorer le service de collecte et de traitement.

Conformément à la réglementation, un dispositif de collecte des déchets d'équipement électriques et électroniques par apport volontaire est mis en place dans les déchetteries du SIETREM. Grâce à cette collecte spécifique ces déchets seront dépollués avant d'être réutilisés ou valorisés. Collectivement nous devons poursuivre nos efforts de tri afin de contribuer au traitement le plus écologique de nos déchets.

Enfin, dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et de la qualité du cadre de vie, le SIETREM et la ville de Vaires-sur-Marne viennent de procéder à la conteneurisation des ordures ménagères afin d'homogénéiser la collecte sur l'ensemble de la ville.

Michel RICART
Président du SIETREM
Maire de Lognes

Agenda

Une rentrée éco citoyenne pour les écoliers du sietrem !

Nouvelle rentrée, nouveau cahier ! Dans le cadre de ses missions de sensibilisation et d'information sur le tri sélectif, le SIETREM a distribué gratuitement le jour de la rentrée scolaire 800 cahiers de textes de «l'écolier éco citoyen» dans 28 classes des écoles des communes adhérentes au syndicat.







Le cahier de textes comprend les traditionnelles pages pour la prise de notes des leçons mais aussi des fiches thématiques liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers recyclables sur le territoire du SIETREM.

Composée de jeux, bandes dessinées, dessins, schémas, textes... chaque page permet d'approfondir ses connaissances sur la gestion des déchets et la protection de l'environnement.

Cette action s'inscrit dans le cadre des animations scolaires proposées par le SIETREM aux écoles primaires. Depuis six ans, 7 000 élèves de CE2, CM1, CM2 ont reçu la visite d'un ambassadeur du tri dans leur classe.

Conscient que l'éducation à l'environnement commence par les plus jeunes, le SIETREM veut, dans sa démarche, permettre aux enfants d'avoir une réflexion quotidienne sur leur attitude envers notre planète.

Sommaire

-  Déchetteries : conseils pratiques
-  Collecte des DEEE : mode d'emploi
-  Des encombrants bien présentés
-  Les plus de la Lettre :
Entretien avec un animateur du tri
Bilan de la Journée Portes Ouvertes



Syndicat mixte d'Enlèvement et de Traitement des RESidus Ménagers
ZA La Courtillière 3 rue du Grand Pommeraye
77 400 Saint Thibault des Vignes
www.sietrem.fr
courriel : info@sietrem.fr

Déchetteries : conseils pratiques

Comme tous les six mois, les horaires d'ouverture des déchetteries ont changé depuis le 1er octobre.

Ce changement d'horaires ne modifie en rien le fonctionnement des déchetteries.

Elles sont ouvertes à tous les usagers des 29 communes du SIETREM en dehors des artisans et des entreprises dont les déchets ne sont pas à la charge de la collectivité. Les déchetteries sont réparties de manière à être accessibles par tous en moins de 15 minutes. Aussi, plutôt que d'attendre longuement devant l'entrée de la déchetterie de Saint-Thibault et de Chelles, poursuivez votre trajet jusqu'aux déchetteries de Noisiel et de Croissy-Beaubourg. Leur fréquentation est moins importante. Pour ceux qui le peuvent, privilégiez

votre visite le matin, vous rencontrerez moins d'usagers et bénéficierez de plus de place. Pour gagner du temps à la déchetterie, pensez à regrouper vos déchets par catégories dès votre départ.

horaires d'hiver !

- Les déchetteries de Croissy-Beaubourg et Saint-Thibault-des-Vignes sont ouvertes de 9h à 13h30 le lundi et le mercredi et de 13h00 à 17h00 le mardi, jeudi et vendredi.
- Les déchetteries de Chelles et Noisiel sont ouvertes de 9h00 à 13h30 le mardi, jeudi et vendredi et de 13h00 à 17h00 le lundi et mercredi.
- Les 4 déchetteries sont ouvertes de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 le samedi et de 9h00 à 13h00 le dimanche.
- Pour plus d'infos : www.sietrem.fr rubrique «déchetteries»

Collecte des DEEE : mode d'emploi

Un nouveau service de collecte est mis à la disposition des usagers du SIETREM. En effet, dans le cadre du décret de juillet 2005, applicable en 2006, relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets provenant de ces équipements, le SIETREM met en place un service de collecte des DEEE dans les déchetteries. La première solution pour vous débarrasser de votre ancien équipement est de le rapporter en magasin contre l'achat d'un nouvel équipement identique, c'est le principe du «un pour un». Votre ancien appareil sera repris avec une participation financière incluse dans le montant du prix de votre nouvel achat. L'«éco-participation» est destinée au coût de collecte et de valorisation des DEEE. Pour ceux qui souhaitent se débarrasser d'un ancien appareil sans en acheter un neuf, ils peuvent le déposer dans l'une des 4

déchetteries du SIETREM.

En conséquence de l'application du décret, la collecte des DEEE sera supprimée d'ici au 1er janvier 2008. Dans le but de protéger notre environnement, notre collaboration active d'éco-citoyen nous oblige de ne plus déposer les DEEE avec les encombrants.



Chaque année, 1,5 millions de DEEE sont produits en France, l'objectif national est d'en collecter 4 kg par habitant et par an en vue d'un recyclage ou d'un traitement spécifique.

Rappel

C'est la saison pour emporter vos tailles de haies, vos feuilles mortes, votre gazon et tous les déchets verts à la déchetterie. Apport maximum autorisé 1m3 par jour.

L'accès aux déchetteries est interdit aux artisans et aux entreprises.



Les sapins devront être apportés en déchetterie et les papiers cadeaux jetés avec les ordures ménagères.

Définition : un DEEE est un déchet comportant un circuit électrique ou électronique. Ils sont répartis en 3 familles.

Les produits blancs : réfrigérateurs, appareils de lavage et de cuisson, aspirateurs, fers à repasser ...

Les produits bruns : téléviseurs, lecteurs dvd, magnétoscopes, caméscopes, lecteurs mp3 ...

Les produits gris : appareils informatiques, téléphones, fax, répondeurs, jouets, rasoirs ...

La bonne présentation des encombrants

En 2006, 8 440 tonnes d'encombrants ont été collectées sur les 29 communes du SIETREM. Pour le bon fonctionnement de ce service, vous trouverez ci-dessous les consignes présentant les déchets acceptés ou refusés à la collecte. Les encombrants doivent être déposés en soirée la veille du ramassage, ou avant 5 heures du matin le jour même de la collecte, ils doivent être présentés groupés sur la voie publique de manière à ne pas gêner la circulation. Retrouvez ce document à télécharger sur www.sietrem.fr à la rubrique «encombrants».



LA BONNE PRESENTATION DE VOS ENCOMBRANTS



Canapés, chaises, tables, meubles, planches, tapis, tissus ...



Vélos, tables à repasser, ferrailles, sècheirs à linge ...



Les encombrants doivent être présentés sur la voie publique sans gêner la circulation.



Pots de peinture, bidons d'huile, déchets verts, gravats, pneus, grillage, batteries, pièces détachées de voitures ...



Les DEEE ne sont plus acceptés à la collecte des encombrants. Vous devez les apporter en magasin contre l'achat d'un nouvel appareil ou à la déchetterie.



Les sacs ou les cartons fermés, les ordures ménagères ...

*A ne pas oublier !
A compter du 1er janvier 2008, les DEEE ne seront plus acceptés à la collecte des encombrants.*

Pour tout savoir sur la gestion de vos déchets
→ www.sietrem.fr

Ouvert en avril 2005, le site internet reçoit en moyenne 370 visites par mois.

En un minimum de clics vous y trouverez :

- le rappel des consignes de tri ;
- les horaires des déchetteries ;
- toutes les interventions nécessaires sur les conteneurs ;
- le fonctionnement des installations de traitement des déchets ...

Simple d'utilisation, il permet de maintenir un lien direct entre les usagers et le syndicat.

Vendredi 21 septembre 2007, Bilal CHIKH, ambassadeur du tri au SIETREM a répondu à nos questions. Au siège du syndicat à Saint-Thibault-des-Vignes il nous explique son métier et les nouveautés de la rentrée.

En quoi consiste le métier d'ambassadeur du tri ?

La première mission de l'ambassadeur du tri est de sensibiliser les usagers au tri sélectif de leurs déchets ménagers. La communication de proximité en porte à porte nous permet d'informer et les habitants. Nous sommes également présents au numéro vert. Nous devons traiter les appels concernant les problèmes liés aux collectes, aux demandes de conteneurs, les rappels de consignes de tri, les horaires de déchetteries ...

Nous effectuons aussi toutes les semaines un contrôle de la qualité du tri. Cela consiste à vérifier le contenu du bac jaune avant le passage du camion de collecte. Nous rendons ensuite visite aux habitants dont le bac avait une mauvaise qualité de tri pour leur rappeler les consignes de tri et leur expliquer pourquoi leur bac n'a pas été collecté.

Les animations en milieu scolaire dont je suis chargé font également parties de nos missions.

Quelles difficultés rencontrez-vous le plus fréquemment ?

Lorsque nous faisons du porte à porte, nous sommes parfois confondus avec des colporteurs. Le nombre d'appels et de demandes à gérer en même temps lorsque les collectes ont pris du retard ou que les conteneurs ne sont pas livrés dans les délais.

Vous êtes responsables des animations scolaires, comment se déroulent-elles ?

Nous proposons nos services aux directeurs d'écoles. Il arrive aussi que les enseignants nous contactent. Les animations sont destinées aux classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2). Elles sont faites par deux ambassadeurs du tri sur une demi-journée.



Bilal répondant à la demande d'un usager au numéro vert

En première partie, nous projetons un diaporama expliquant les missions du syndicat, l'intérêt du tri, les différentes familles d'emballages, les consignes de tri. En deuxième partie nous proposons aux enfants d'apprendre en jouant. Il consiste à déposer les emballages dans les bons conteneurs. Et bien sûr, nous répondons aux questions que les enfants nous posent.

De nouvelles actions de communication et de sensibilisation ont-elles eu lieu à la rentrée ?

Oui bien sûr. Nous avons réalisé et distribué à la rentrée scolaire 800 cahiers de texte de «l'écolier écocitoyen» dans 28 classes de cycle 3. Sous diverses illustrations, le cahier de textes présente aux enfants des conseils et des gestes simples pour préserver l'environnement. Nous réfléchissons aussi à de nouvelles activités pour les centres de loisirs en faisant appel à la créativité et à l'imagination des enfants par la conception d'objets d'art issus d'emballages recyclables. Nous envisageons aussi de leur proposer un atelier de fabrication de papier recyclé.

Souvenez-vous ! Le 23 juin 2007, le SIETREM organisait sa journée Portes Ouvertes. Quelques 400 personnes sont venues découvrir les compétences et les missions du SIETREM. Une exposition sur le tri sélectif, la projection d'un film sur les équipements du syndicat ainsi que la visite de l'usine d'incinération ont permis à chacun de découvrir les différentes filières de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Lettre du SIETREM N°15

Directeur de publication : Michel Ricart

Directeur délégué : Hien Toan Phan

Directeur de la rédaction : Jean Pierre Sureaud

Rédaction, conception-réalisation : Delphine Plenel, Sandrine Laurent

Crédit photos et chiffres : SIETREM

Un doute, une question
sur la collecte sélective ?